

Règlement du Bourguifon'trail 2024

1. Epreuve de course à pied dans le but de promouvoir la commune de Fontaine le Bourg
2. Les épreuves sont programmées avec départ de l'espace de la Roselière « zone humide ». Il est prévu 3 courses : une course enfants à 8h30 sur l'espace de la Roselière, un trail de 22kms dont le départ est fixé à 9h00 et un trail de 10km dont le départ est fixé à 9h15.

En parallèle, il est proposé un challenge associé avec le trail 17 km des Iraïductibles de Clères (Règlement du challenge en annexe).

Une randonnée de 10km est prévue à 9h30.

3. Un ravitaillement est prévu sur le parcours du 22km ainsi qu'un ravitaillement à l'arrivée pour les 2 courses et la randonnée.

4. Le temps limite pour effectuer est de 1h30 pour le 10km et 3h pour le 22km.

5. Inscriptions sur le site internet <http://les-iraiductibles.jimdo.com/> à partir du 8 janvier 2024 (paiement sur site sécurisé).

6. Les dossards sont remis la veille et le jour de la course comme suit :

- de 14h à 18h le 8 juin 2024 sur l'espace de la Roselière
- De 7h00 à 9h00 le 9 juin 2024 sur l'espace de la Roselière

7. Une zone de parking sera dédiée aux participants de la course à proximité de la salle des tourelles dans l'herbage voisin (à valider en fonction des conditions météorologiques). Les départs et arrivées se feront à partir de l'espace de la Roselière « zone humide »

8. Seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch du trail 10 kms et 22 kms (un lot par participant). Pour le challenge, seront récompensés les 3 premiers hommes et 3 premières femmes (un lot par participant).

9. La participation aux épreuves sportives organisées ou agréées par les fédérations sportives est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à l'athlétisme en compétition.

Pour les non-licenciés auxquelles ces compétitions sont ouvertes, il est demandé de présenter un certificat médical ou sa copie autorisant la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition datant de moins d'un an de la date de la course. Aucune restitution ne sera possible même après la course. Pour les licenciés FFA (Athlé compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou Pass Running) : Pour les licenciés FFA (option Santé) : un certificat autorisant la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition. Pour les licenciés FFCO, FFPM, FF Tri : une photocopie de la licence 2023/2024. Pour les licenciés FSCF, FSGT ou UFOLEP : une photocopie de la licence 2023/2024 avec la mention de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition ou de l'athlétisme en compétition doit apparaître de façon précise sur la carte licence.

ATTENTION : seront uniquement acceptées les licences des fédérations citées précédemment. Aucun dossard ne sera délivré aux coureurs ne pouvant donner l'une des pièces indiquées ci-dessus. Sur le 10 kms et le 22 km, une autorisation parentale est demandée pour les moins de 18 ans.

10. Il appartiendra à chaque personne de vérifier qu'elle est correctement assurée. Concernant l'organisation, une assurance spécifique a été souscrite auprès de d'AXA.
 11. L'assistance médicale est assurée par l'association de sauvetage et secourisme de Grand-Couronne présent à l'arrivée.
 12. Il est conseillé d'avoir un téléphone portable sur soit pour prévenir l'organisation en cas de problème. Le numéro des organisateurs vous sera communiqué sur les dossards. Il est demandé de ne jamais laisser un blessé seul sur le parcours.
 13. Il appartiendra aux participants de laisser les paysages traversés dans un bon état de propreté. Des sacs poubelles seront mis à disposition auprès des ravitaillements. Il est demandé de se munir de son gobelet.
 14. L'organisateur se réserve le droit d'interrompre ou de raccourcir les épreuves si les conditions de sécurité n'étaient pas réunies, sans que les concurrents ne puissent prétendre au remboursement de leur participation. De même, en cas d'annulation de force majeure (vent > 80 kms/h, risque attentat...), aucun remboursement ne pourra être effectué.
 15. Le classement se fait par chronométrage le prestataire TROPEVENT via le dossard. Celui-ci doit être épinglé sur la poitrine et bien visible.
 16. L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident, de blessures durant le déroulement de l'épreuve ou trajet d'aller et retour de l'épreuve, risques inhérents à la participation à une telle épreuve (intempéries, conditions de circulation, accidents entre participants, ...). La responsabilité de « LES IRAIDUCTIBLES » ne pourra être engagée d'aucune manière que ce soit. L'acceptation de ce règlement entraîne que le participant déclare renoncer à tout recours contre le club « LES IRAIDUCTIBLES » en cas d'accident provoqué par une déficience physique ou psychique.
- L'ORGANISATION
17. L'engagement implique l'acceptation du règlement.

Annexe 1 : Règlement du Challenge :

Le Challenge des Irréductibles correspond à la participation du parcours de 17 km du TRAIL DES IRAIDUCTIBLES à Clères et du parcours de 22 kms du BOURGUIFON'TRAIL à Fontaine le Bourg. Pour participer au challenge, les concurrents doivent s'inscrire sur les 2 courses. Un tarif préférentiel « challenge » est proposé lors des inscriptions (voir site Internet d'inscription). Les participants au challenge sont automatiquement classés sur chaque course et sur le classement « Challenge ». Le classement sera établi au cumul des temps de chaque course :

- Le participant qui obtient le plus petit temps cumulé est désigné gagnant du challenge homme. Le participant qui obtient le deuxième plus petit temps cumulé est désigné deuxième du challenge homme et ainsi de suite.
- La participante qui obtient le plus petit temps cumulé est désignée gagnante du challenge femme. La participante qui obtient le deuxième plus petit temps cumulé est désignée deuxième du challenge femme et ainsi de suite.